



CLASTRIER - WENGER - VALETTE

9 Place de la République

B.P. 15

66301 THUIR Cedex

Téléphone : 04 68 53 04 44

Télécopie : 04 68 53 52 25

Office66020.thuir@notaires.fr

ATTESTATION DE VENTE

N° VISIO LIFESIZE : 6768997 Je soussigné, **Maître Brice WENGER**, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée "Brice WENGER, Sophie VALETTE et Caroline CLASTRIER" titulaire d'un office notarial à THUIR (66300), 9 Place de la République,

Atteste avoir reçu le 23 septembre 2024 l'acte de VENTE consentie

PAR :

La société dénommée **SAS RACINE**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à VENDARGUES CEDEX (34741), 75, zone industrielle Les Portes Domitiennes, identifiée au SIREN sous le numéro 913733630 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

AU PROFIT DE :

Monsieur Frédéric Jean Pierre **ANDREU**, dessinateur, demeurant à TROUILLAS (66300), 3, rue des Acacias,

Né à PERPIGNAN (66000), le 9 novembre 1971.

Célibataire.

Non soumis à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

DES BIENS CI-APRES :

Sur la commune de PONTEILLA (66300), Les Cometes, Un terrain à bâtir.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AA	440	Les Cometes	0	00	95
AA	496	Les Cometes	0	01	31
Contenance Totale :			0ha 02a 26ca		

LOTISSEMENT

Le BIEN constitue le lot numéro **QUATRE-VINGT-DEUX (82)** du lotissement dénommé « **RACINE** ».

Ledit lotissement autorisé suivant arrêté municipal en date du 25 octobre 2021, sous le numéro N° PA 066 145 21 K 0001 autorisant la réalisation d'un lotissement comprenant 92 lots privatifs destinés à de l'habitat individuel ou collectif suivi d'un transfert de permis de construire en date du 07 juin 2022 sous le numéro N° PA 066 145 21 K 0001T01.

L'ensemble des pièces du lotissement a été déposé au rang des minutes de Maître Alix DUPONT, notaire à PERPIGNAN, aux termes d'un acte en date du 19 septembre 2024, en cours de publication au service de la publicité foncières des Pyrénées Orientales.

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle et effective, le BIEN étant libre de toute location ou occupation.

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle et effective, le BIEN étant libre de toute location ou occupation.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Moyennant le prix de **QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (84 900,00 €)**, en ce compris une TVA sur marge à la charge du VENDEUR de DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS (10 781,00 €)

Soit un prix hors taxes déclaré par le VENDEUR de SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DIX-NEUF EUROS (74 119,00 €).

Payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à THUIR (66300), 9 Place de la République,
Le 23 septembre 2024.

Maître Brice WENGER

